

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA 001-10309/21/BM

■ "Petites Villes de Demain" - Approbation d'une convention de partenariat opérationnelle pour la mise en oeuvre des contributions de la Caisse des Dépôts au programme Petites Villes de Demain MET 21/19745/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 1er octobre 2020 Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, a lancé officiellement le nouveau programme phare de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) « Petites Villes de Demain » (PVD), la volonté est d'accompagner 1000 territoires.

Ce programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en oeuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites Villes de Demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021

acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)).

Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Les Préfets sont les délégués de cette dernière, ils assumeront la sélection finale des 1000 territoires retenus.

Après une réunion de concertation organisée par la Préfecture le 8 octobre 2020, neuf communes ont été retenues par le Préfet des Bouches-du-Rhône dont six au sein de la Métropole, à savoir :

- Berre-l'Etang
- La Roque d'Anthéron
- Lambesc
- Port-Saint-Louis du Rhône
- Senas
- Trets

L'engagement des collectivités bénéficiaires, que sont les six communes et la Métropole, du programme « Petites Villes de Demain », s'est formalisé par la signature des six conventions d'adhésion avec l'Etat.

Les partenaires s'engagent à élaborer, dans un délai de 18 mois maximum, un projet de territoire et les engagements nécessaires à sa mise en œuvre, qui seront formalisés dans une convention-cadre qui déroulera le projet jusqu'en 2026.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. A ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, pour mieux répondre à leurs besoins.

Dans ce cadre, la Banque des territoires de la Caisse des dépôts mobilise 200 Millions d'Euros destinés à l'expertise et l'ingénierie des moyens de redynamisation et propose des financements adaptés sous forme de :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- D'investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

La Métropole Aix-Marseille-Provence met en place une action de revitalisation des centres-bourgs et petites centralités pour consolider un maillage local essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale, dans le cadre de l'initiative « Envie de Ville ». De ce fait, la Métropole Aix-Marseille-Provence est un interlocuteur de proximité bien identifié par les communes et leurs intercommunalités, cibles du programme PVD.

A ce titre, la Banque des Territoires, constatant la convergence de l'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec celles du programme PVD, a décidé d'apporter son soutien financier à la Métropole, en vue de coordonner son action et celle de la Métropole en matière de soutien à l'ingénierie à l'égard des 6 communes bénéficiaires du Programme PVD.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 et suivants ;

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° 001-04/06/21 BM du Bureau de la Métropole du 4 juin 2020 portant sur l'approbation de la convention d'adhésion de la commune de Trets au programme national Petites Villes de Demain ;
- La délibération n° 002-04/06/21 BM du Bureau de la Métropole du 4 juin 2020 portant sur l'approbation de la convention d'adhésion de la commune de Lambesc au programme national Petites Villes de Demain ;
- La délibération n° 003-04/06/21 BM du Bureau de la Métropole du 4 juin 2020 portant sur l'approbation de la convention d'adhésion de la commune de La Roque-d'Anthéron au programme national Petites Villes de Demain ;
- La délibération n° 004-04/06/21 BM du Bureau de la Métropole du 4 juin 2020 portant sur l'approbation de la convention d'adhésion de la commune de Sénas au programme national Petites Villes de Demain ;
- La délibération n° 005-04/06/21 BM du Bureau de la Métropole du 4 juin 2020 portant sur l'approbation de la convention d'adhésion de la commune de Berre-l'Étang au programme national Petites Villes de Demain ;
- La délibération n° 006-04/06/21 BM du Bureau de la Métropole du 4 juin 2020 portant sur l'approbation de la convention d'adhésion de la commune de Port-Saint-Louis du Rhône au programme national Petites Villes de Demain ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, en matière de politique locale de l'habitat, en matière de politique de la ville, en matière de gestion des services d'intérêt collectif, en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, en matière de développement et aménagement économique, social et culturel.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat opérationnelle pour la mise en œuvre des contributions de la Caisse des Dépôts au programme « Petites Villes de Demain, ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires au bon déroulé de ce programme et toute demande de cofinancement.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2021 de la Métropole , en section investissement sur l'opération « Etudes pré-opérationnelles secteurs à enjeux n° 2019000700 »

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT